

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : snttrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.snttrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

Édito

La CGT refuse la rigueur

C'est le sens de l'interview que Bernard Thibaut a accordé au Monde le 12 septembre 2012. L'INSEE vient d'annoncer que le nombre de pauvres en France a augmenté de 440 000 en un an. Et le chômage s'envole. La CGT estime que 75000 suppressions d'emplois sont prévues pour les mois à venir. Elles vont frapper de nombreux secteurs. L'automobile est en première ligne. Mais, dans un secteur aussi profitable que l'industrie pharmaceutique, Sanofi veut lui aussi fermer deux centres de recherches, à Toulouse et à Montpellier. Le secteur du médicament est pourtant plus que juteux : les profits de Sanofi sont de 8,8 milliards d'euros, et 3,5 milliards € de dividendes ont été distribués aux actionnaires en 2011. Avec un plan d'économies prévu à 2 milliards d'euros, l'objectif de C.Viehbacher, PDG de Sanofi, est d'atteindre en 2014 une rentabilité de 50%. Il faut dire que, si le taux de l'impôt sur les sociétés en France est fixé à 34,4 % notamment pour les PME, il est voisin de 23% à peine pour Sanofi sur la période 2005-2010. Pire, les impôts payés par SANOFI en 2011 ne sont que de 455 millions euros, soit un taux de 9%. Cette baisse globale est liée à un accord entre

les autorités fiscales françaises et US sur les redevances de médicaments vendus par des tiers aux USA. En contrepartie, pour ces « services rendus », le PDG a touché en 2011, plus de 7 millions € soit 20 000 € par jour ! Et, de plus, des retraites chapeaux, sont assurées aux dirigeants. En 2011, plus de 121 millions € ont été provisionnés pour payer ces retraites chapeaux quelle que soit la situation

financière future de l'entreprise. Et pour cette gestion scandaleuse, la « nation reconnaissante » a versé à Sanofi 130 millions de crédit d'impôt recherche par an alors que le groupe fracasse sa recherche !

Les choix de rigueur affichés par le gouvernement

contribueront à plonger le pays encore plus dans la crise. En voulant satisfaire aux exigences européennes et ramener le déficit budgétaire à 3 % en 2013 et 0,5% du PIB en 2017, le gouvernement tourne le dos à toute politique de relance. La CGT s'oppose, avec la Confédération Européenne des Syndicats, à la signature du traité sur la stabilité, la



coordination et la gouvernance (TSCG). En effet, ce traité contraint les états à appliquer des politiques budgétaires ultra strictes alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires pour la relance économique, pour favoriser l'emploi et le développement des services publics. Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraites, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons car elles menacent les droits sociaux existants et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales. Une pétition est en ligne sur le site de la CGT, nous appelons tous les personnels de la recherche à la signer.

En supprimant 10 milliards dans le budget 2013, l'année sera difficile pour les universités et la recherche. De nombreuses universités s'enfoncent dans le déficit, les laboratoires sont à bout de souffle et la précarité reste la règle. En ce moment, le dégraissage systématique des CDD et les réticences des organismes à appliquer les mesures prévues

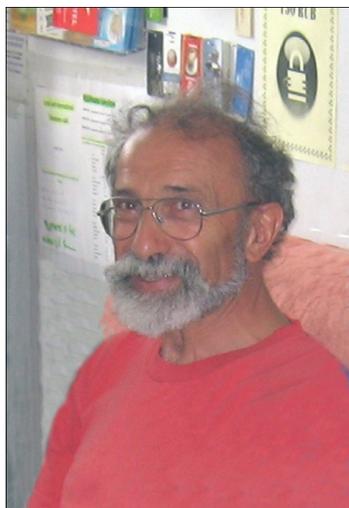
dans la loi Sauvadet interpellent sur la volonté politique du gouvernement de résorber ou non la précarité à terme. Nous devons être encore plus combatifs sur l'exigence centrale d'un emploi stable et attractif dans les laboratoires et services. Exiger l'application de la loi Sauvadet n'est qu'une première étape dans la lutte pour un plan de titularisation.

Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche se mettent en place. Tout indique que les débats officiels se feront en cercle restreint. Il faut rendre audibles nos revendications. Pour cela ; la seule solution est d'organiser des réunions avec les personnels et s'organiser pour bousculer le consensus dans lequel on veut nous enfermer. Le SNTRS-CGT, la FERC-CGT et la CGT ont fait des propositions, il faut les mettre en débat et les populariser. Nous voulons un vrai changement, pas un simple rafistolage qui contribuerait à continuer la politique de Sarkozy.

Daniel Steinmetz

Nous avons l'immense tristesse d'annoncer le décès d'Henry Neel, Ingénieur à l'Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier, survenu le 11 Septembre.

Après deux ans de combat contre un cancer, Henry vient de partir. Son dernier combat contre la maladie, est à l'image de sa vie, Henry était un militant CGT depuis toujours, de tous les combats et toutes les luttes.



Henry s'est d'abord fait connaître au syndicat sur le site de Villejuif en région parisienne où il travaillait et militait. Parmi ses actions syndicales les plus marquantes sur Villejuif, nous citerons la lutte dans la fin des années 80 début 90 contre la politique de Jacques Crozemarkie président de l'ARC (association de la recherche pour le cancer) qui sévissait sur le site de Villejuif. Henry s'est impliqué dans la défense des personnels hors-statut qui étaient rémunérés (ou plutôt exploités) par l'ARC, cette action a été couronnée de succès et a participé à la chute de Crozemarkie qui fut poursuivi pour malversation, cette affaire à l'époque a été longuement médiatisée.

Arrivé en 1994 à Montpellier, il a rapidement pris des responsabilités au sein de la section SNTRS-CGT de Montpellier mais aussi au delà dans la CGT en particulier au niveau de notre communauté enseignement supérieur-recherche. Il a occupé plusieurs années les postes de secrétaire de région, de secrétaire de la section de Montpellier et d'animateur de la communauté ESR - CGT de la région. Il a été élu au CT de l'Université Montpellier1 et était membre du comité régional Arago.

Il a assumé des mandats syndicaux nationaux dans les CAP ainsi qu'au Comité National, il a aussi été membre de la commission exécutive du syndicat. Il a joué un rôle important dans l'animation de la politique scientifique du syndicat en biologie. Henry était ferme dans la défense du syndicat et des positions du syndicat tout en étant à l'écoute des possibilités de solutions; il savait faire des concessions sans abandonner l'orientation.

Il était dévoué aux autres, respectueux de tous et pratiquait un militantisme de terrain, au quotidien, ses actes étant toujours en accord avec ses idées. Son action était double la défense du personnel et la défense de la recherche. Il était aussi passionné par son travail et un défenseur acharné de la recherche scientifique publique.

Henry était un grand syndicaliste qui a permis au SNTRS-CGT de Montpellier d'avoir une section active et respectée de tous. Militant très actif, dont le charisme était reconnu de tous au sein de notre communauté, nous perdons aujourd'hui un camarade qui nous était très cher. Le syndicat perd un de ses grands militants.

Edito	
La CGT refuse la rigueur	1-2
Hommage à Henry Neel	2
Assises	
Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche	3-4
Communiqué de presse : En lançant les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, le gouvernement veut-il réellement changer de politique ?	5
Elections	
Elections au Conseil Scientifique et aux CSS INSERM 2012 : un succès pour les listes SNTRS CGT chez les ITA !	6
Analyse des résultats aux élections pour le renouvellement des sections du CoNRS 2012	7-8
Les « Partenariats public-privé » (PPP) plombent les financements des projets publics et entérinent la détérioration des services publics !	9-10
La réalité de la R&D chez Sanofi	11
Le Smic à 1700 euros une nécessité	12-13
Imposons une vraie réforme du système financier	13
Départs en retraite : Attention à la suppression du traitement continué	14-15
Article paru dans l'Humanité du 6 août 2012 : Un refus de légion tout à son honneur	
Le combat n'est pas terminé.	16-17
Vie des Sections	
Action unitaire pour l'arrêt de l'opération IDEX Paris-Saclay	18
Tribunes libres :	
Pacte budgétaire », pourquoi les français doivent être consultés	19
Retraités	
Retraité(e) et toujours syndiqué(e)	20

Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ces assises correspondent à un engagement de campagne de François Hollande. Après 10 ans d'attaques frontales contre les principes qui fondaient l'organisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, d'attaques contre la démocratie et les valeurs du service public, les personnels sont en attente d'un vrai changement. C'est particulièrement vrai pour les EPST qui ont été en première ligne pour être transformés en simples agences de moyens.

Nous avons demandé dès le 6 mai des mesures immédiates pour résorber la précarité, restaurer les finances des laboratoires et débloquer les carrières. Le gouvernement n'a pas répondu à ces demandes. Les déclarations de Mme Fioraso ont jeté beaucoup d'entre nous dans la perplexité : veut-on seulement simplifier le mille feuille, aménager la LRU, étendre les IDEX aux régions qui ont été oubliées ? Le fait que les revendications des personnels soient repoussées à la négociation entre partenaires sociaux et que la question des moyens ne soit pas abordée dans les assises est problématique et inquiétant.

Le SNTRS-CGT estime cependant que face à toutes les voix du conservatisme libéral qui vont plaider le maintien d'un quasi statu quo, les personnels doivent s'exprimer. Nous vous appelons à faire remonter vos revendications, contribuer éventuellement par écrit dans toutes les réunions qui se tiendront dans les régions. Pour cela la meilleure manière de faire est de réunir nos collègues et de débattre en assemblées générales. Les textes et les motions qui seront votées dans ces assemblées générales doivent remonter. Des rassemblements peuvent être envisagés lors des réunions régionales et nationales pour faire entendre vos revendications. Nous devons faire pression pour un vrai changement.

Le calendrier

Auditions nationales fin août et le 17-18 septembre
Assises régionales à la mi octobre
Assises nationales 26-27 novembre
Rapport décembre 2012 et projet de loi début 2013.

Les thématiques officielles

1 - Agir pour la réussite de tous les étudiants

- Orientation et insertion professionnelle ;
- Offre pédagogique innovante et adaptée ;
- Enseignement supérieur pour tous et tout au long de la vie ;
- Attractivité et mobilité internationale des étudiants et personnels ;
- Allocation et soutiens aux étudiants ;
- Logement étudiant ;
- Prévention et santé des étudiants ;
- Vie de campus (culture, sport, handicap, social, développement durable...).

2 - Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- Modalités de la coopération scientifique ;
- Méthodologie et publication scientifiques ;
- Jeunes chercheurs ;
- Condition des personnels non permanents ;
- Carrières des scientifiques dans l'ESR et dans la société ;
- Intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Diplomatie pour la science et science pour la diplomatie ;
- Appropriation des démarches et connaissances scientifiques par la société ;
- Éthique et régulation sociétale de la recherche ;
- Coopération entre recherche publique et recherche privée ;
- Recherche technologique (Satt [société d'accélération du transfert de technologie], pôles de compétitivité, outils de transfert...).

3 - Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Rôle respectif des institutions et simplification du paysage ;
- Répartition des compétences avec les collectivités territoriales ;
- Organisation territoriale de l'enseignement supérieur ;
- Articulation des politiques nationales et d'établissement ;
- Gouvernance des établissements (organisation et éthique) ;
- Équilibre des modalités de financement de l'ESR ;
- Évaluation des équipes et des établissements ;
- Évaluation de l'activité des personnels ;
- Répartition des compétences nécessaires hors enseignement et recherche ;
- Modalités d'aide à la décision publique et la gestion des risques.

Les rapporteurs régionaux

Alsace Michel Granet	Aquitaine François Dubet	Auvergne Claude-Gilles Dussap	Bourgogne et F. -Comté Michel de Labachellerie
Bretagne André Lespagnol	Centre Philippe Vendrix	Champagne-Ardenne François Guinot	Corse Francine Demichel
Guadeloupe Martinique Harry Ozier Lafontaine	Île-de-France J. P. Bourguignon	Languedoc Roussillon Joël Bockaert	Limousin Michel Cogné
Lorraine Jean-Marie Dubois	Midi-Pyrénées Dominique Le Quéau	Nord Pas-de-Calais Alain Dubrulle	Basse-Normandie Josette Travert
Haute-Normandie Alain Menand	Pays de la Loire Jacques Girardeau	Picardie Daniel Thomas	Poitou-Charentes Éric Espéret
Paca Didier Laussel	Réunion Patrick Hervé	Rhône-Alpes Grenoble Jérôme Garin	Rhône-Alpes Lyon Isabelle Lefort

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNTRS-CGT

En lançant les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, le gouvernement veut-il réellement changer de politique ?

Cette question mérite d'être posée, compte tenu des dernières déclarations de la ministre, notamment celle sur Mediapart ou la prise de position du président de la république sur le crédit impôt recherche (CIR) à Châlons-en-Champagne.

Sur le sujet très controversé du CIR, qui est l'une des plus importantes niches fiscales pour les grandes entreprises, François Hollande affirme qu'il sera préservé et élargi à l'innovation, notamment dans les PME. Pourtant, c'est grâce à ce type de dispositif que les grands groupes se libèrent en grande partie de leur impôt, sans pour autant embaucher largement dans la recherche et le développement ni tenir leurs engagements sur le long terme. En témoignent les décisions de Sanofi de fermer ses centres de recherche de Montpellier et de Toulouse malgré l'obtention d'un CIR de 130 millions d'euros par an. Le débat aurait mérité d'être ouvert, avant d'être tranché !

Médiapart révèle à juste titre que Mme Fioraso assume les objectifs de ses prédécesseurs. On voudrait nous faire croire, qu'avec un peu plus de collégialité, la LRU aurait été acceptable ainsi que le grand emprunt, si plus de temps avait été donné aux universitaires pour monter leurs dossiers.

Mais ce discours fait oublier l'objectif fondamental des réformes mises en place, réformes qui avaient été prônées par l'OCDE et d'autres organismes internationaux : la mise en place du « nouveau management public » déjà testé dans les pays anglo-saxons. Il s'agit de mettre en place un marché ou un quasi-marché pour les secteurs autrefois considérés comme biens publics. Comme pour l'hôpital, on a instauré une gestion entrepreneuriale, des agences de financement, des indicateurs, des processus de concurrence généralisés et la casse des garanties statutaires en généralisant l'emploi précaire. On a préparé le pilotage par les entreprises et garanti à certaines la rente juteuse des Partenariats Public Privé.

C'est d'une réflexion collective, qui ne se polarise pas sur la forme et n'oublie pas le fond des réformes passées dont nous avons besoin. **Si les personnels ne s'imposent pas dans ces assises, elles se limiteront à une simple consultation.** La parole des organisations représentatives des personnels sera noyée par celles des pseudo-experts et des technocrates ministériels, tous persuadés du bien fondé des politiques passées, moyennant quelques évolutions à la marge. C'est pour l'instant cette direction qui est prise, en auditionnant tous les ministères et toutes les superstructures mises en place par le pacte pour la recherche (alliances, etc). Le lancement de la partie régionale des assises, placée sous le triple commandement du préfet, du recteur et du président de région fait craindre la montée de ceux qui sous le prétexte d'une plus grande efficacité pour les économies régionales sont prêts à brader le rôle national des organismes de recherche.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à intervenir sur les questions institutionnelles, mais sans se limiter à celles-ci. Même si le discours officiel est marqué par la rigueur qu'on veut nous imposer, il faudra aussi parler de l'emploi (résorption de la précarité et création de postes), de l'attractivité des carrières, des budgets des laboratoires.

Villejuif, le 5 septembre 2012

Elections au Conseil Scientifique et aux CSS INSERM 2012 :

un succès pour les listes SNTRS CGT chez les ITA !

Collège C (ITA) : le SNTRS CGT était le seul syndicat à présenter des listes pour le Collège C (ITA) au **Conseil Scientifique (CS)** et aux **9 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS)**.

Au **Conseil Scientifique (CS)**, il y avait 4 listes pour le collège C (4 élus) comme en 2007.

Le SNTRS CGT progresse de 9,5% en confirmant sa première place chez les ITA avec 47,6%. Il obtient 2 élus C au CS : Pascal COLOSETTI et Françoise MUZEAU.

A noter aussi l'élection d'un candidat **SNTRS CGT au Collège B2 (MCU) au Conseil Scientifique. Le SNTRS CGT aura donc 3 élus au CS INSERM.**

Dans les 6 CSS où le SNTRS CGT se présentait seul (CSS 1, 2, 5, 6, 7, 8), la participation a été de 29% en moyenne. Le SNTRS CGT obtient donc tous les sièges de ces CSS (3 élus par CSS pour le collège C).

Dans les 3 CSS où il y avait 2 listes (SNTRS et SGEN) : le SNTRS est en tête dans la CSS 3 et obtient 2 élus (1 élu SGEN), le SGEN est en tête dans les CSS 4 et 9, et obtient 2 élus pour ces 2 CSS (1 élu SNTRS).

Au total sur les 27 élus C des 9 CSS, le SNTRS CGT obtient 22 élus et le SGEN 5 élus.

Conseil Scientifique Collège C ITA 2012 :

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
ITA	4135	4634	1252	1419	1228	1406	138	146	445	451	177	140	468	669
Collège C			30,28	30,62			11,24	10,38	36,24	32,08	14,41	9,96	38,11	47,58
Différence %		12,07		0,34				-0,85		-4,16		-4,46		9,47
Différence voix		499		167		178		8		6		-37		201
Nombre d'Elus (4 sièges) :							(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(2)	(2)

Collèges chercheurs (A1 et B1) : des résultats encourageants des candidats SNTRS au Conseil Scientifique.

Au CS INSERM, le SNTRS CGT présentait 4 candidats en collège B1 (CR) : ils ont obtenu entre 14% et 25% des voix; et un candidat en collège A1 (DR) avec 11% des voix. En CSS 8, le SNTRS présentait un candidat en B1 qui a obtenu près de 21%.

A noter aussi qu'il y a eu 17 tirages au sort pour les collèges A1-B1-A2-B2 des CSS où il n'y avait pas de candidat !

Avec cette forte proportion d'élus C dans toutes les CSS et au Conseil Scientifique, résultant de la confiance de près d'un ITA sur 2 ayant voté, et d'un nombre significatif de suffrages dans les collèges chercheurs, **le SNTRS CGT a maintenant une grande responsabilité pour écouter les revendications des personnels de l'INSERM et les porter haut et fort dans toutes les instances scientifiques !**

Il s'engage à diffuser, comme il l'a toujours fait, toutes les informations de ces instances.

Le SNTRS CGT appelle les personnels de l'INSERM à le rejoindre afin de mieux se défendre et défendre notre organisme de recherche !

Jean Kister

Analyse des résultats aux élections pour le renouvellement des sections du CoNRS 2012

Les élections pour le renouvellement du Comité National du CNRS viennent d'avoir lieu. Vous trouverez ci-dessous la liste des élus SNTRS-CGT par section du Comité National.

Grâce à la mobilisation des secrétaires de région, nous avons pu présenter des listes complètes pour les 41 sections dans le collège C (ITA/IATOS) et 19 candidats dans les collèges A+B (chercheurs et enseignants-chercheurs).

Cet effort n'a pas été vain et la mobilisation a payé ! Nous avons réussi à faire élire 48 de nos candidats : 42 élus C et 6 chercheurs et enseignants-chercheurs.

L'un des enseignements de ces élections est que la participation a encore baissé. Les taux de participation s'établissent à 38,42 % pour l'ensemble des collèges A+B et à 37,43% pour le collège C. Lors des précédentes élections de 2008, les taux de participation étaient de 43,53 % pour les collèges A+B et de 41,11 % pour le collège C. Et en 2004 la participation était de 61,90 % pour les collèges A+B, et de 48,32 % pour le collège C. Ainsi, entre 2004 et 2012, la participation a baissé de 23 points chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs et de près de 11 points chez les ITA/IATOS. Une explication à cette baisse de participation vient du fait que les personnels non CNRS des UMR sont inscrits d'office, alors qu'ils devaient demander leur inscription en 2004. Le corps électoral des ITA/BIATOS est ainsi passé de 15711 inscrits en 2004 à 21971 en 2012.

Chez les ITA/IATOS, où 123 sièges étaient à pourvoir, c'est le SNTRS-CGT qui arrive en tête des élections de 2012 avec 33,10 % des voix et 42 sièges obtenus. Il devance l'Unsa Recherche (26,07 % des voix, 36 sièges) et le Sgen-CFDT (24,31 % des voix et 40 sièges). Quatre organisations n'obtiennent aucun siège : Listavenir (0,31 % des voix), le Snirs-CGC (0,32 %), QED (0,49 %) et le SNPREEES-FO (4,97 %). La FSU obtient pour sa part 2 sièges (4,50 % des suffrages) et SUD Recherche EPST totalise 3 sièges (6,21 % des voix). Ainsi les sièges ont été distribués presque à égalité entre les 3 gros syndicats représentatifs du CNRS.

Les résultats du SNTRS-CGT sont en baisse par rapport aux précédentes élections de 2008 (39,18 % des voix, 47 sièges) et de 2004 (40,35 % des voix, 48 sièges). Parallèlement, l'Unsa et le Sgen progressent. L'Unsa avait obtenu 28 sièges en 2004 avec 20,16 %

des voix, puis 32 sièges en 2008 avec 23,62 % des suffrages. De son côté, le Sgen avait obtenu un total de 24 sièges en 2004 et en 2008, avec respectivement 19,66 % et 20,37 % des voix.

Suite à l'effondrement du Snirs-CGC et du SNPREEES-FO, on peut penser que leurs électeurs ont porté leur voix sur le Sgen et l'UNSA. Rappelons qu'en 2012 le Sgen a présenté des candidats dans toutes les sections contrairement à 2008 et 2004 où il n'avait présenté des candidats que dans 25 sections. Il faut remarquer le fait que pour pouvoir présenter des listes complètes de candidats dans toutes les sections, le Sgen a lancé un appel à tous les personnels du CNRS. De même, en 2012 l'UNSA a présenté des candidats dans toutes les sections contrairement à 2008 (31 sections).

Du côté des chercheurs et des enseignants-chercheurs, les taux de participation aux élections de 2012 sont plus élevés dans les collèges regroupant les personnels du CNRS (A1 et B1) que dans ceux rassemblant les personnels extérieurs (A2 et B2). Ainsi, les taux de participation au second tour s'établissent à 63 % dans le collège A1 des directeurs de recherche du CNRS et à 36 % dans le collège A2 représentant les directeurs de recherche d'autres organismes et les professeurs d'université. De même, la participation est de 47 % dans le collège B1 des chargés de recherche du CNRS, contre 26 % dans le collège B2 des chargés de recherche d'autres organismes et des maîtres de conférences des universités.

Dans les collèges A+B, la FSU (SNCS et Snesup) obtient le plus grand nombre d'élus (199), suivie par le Sgen-CFDT (41), l'Unsa (7), la CGT (SNTRS et FERC-Sup) (6) et FO (5).

À noter, un nombre important de sièges non pourvus faute de candidats, notamment dans le collège B2. Sur un total de 451 sièges à pourvoir dans les collèges A+B, 254 ont été pourvus au premier tour et 163 au second tour. Il reste 34 sièges non pourvus faute de candidats à pourvoir lors des prochaines sessions du Comité national. Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité.

Un autre enseignement plus inquiétant : un nombre de plus en plus grand de candidats se présentent

sans référence à un syndicat ou à une association et sont élus. 846 candidats syndiqués et 306 candidats non syndiqués (26,49 %) se sont présentés aux élections. In fine, sur un total de 452 élus, 137 ne sont pas syndiqués (30,31 %). Ce phénomène est plus accentué dans les instituts des sciences dites « dures » et reste marginal en sciences humaines et sociales.

Nous nous dirigeons vers un plus grand individualisme, avec un tiers d'élus qui n'ont pas une démarche revendicative identifiée, pas d'objectifs clairs pour la défense des personnels et de

l'établissement. C'est un des points le plus grave de cette élection.

Les nouveaux élus SNTRS-CGT ont suivi une formation le 13 septembre 2012 pour avoir toutes les clefs et les atouts pour défendre notre vision de la recherche et pour porter nos revendications.

Quatre années très riches en luttes les attendent, nous leur souhaitons bon vent !

Lorena Klein

Section 2012-2016	SNTRS-CGT Elus CoNRS 2012-2016
------------------------------	---------------------------------------

1	LAMY Thierry (IR, Grenoble)	19	HUYGHE Annie (AI, Valbonne)
2	BONNET Laurent (TCN, ENS Paris)	20	PEHAU-ARNAUDET Gérard (IE, Pasteur Paris)
3	RONDA Antoine (IR, Marseille)	21	TOCI René (IR, Marseille)
4	BOUCHOULE Isabelle (CR, Strasbourg) PLANTARD Joël (IR, Bordeaux)	22	PILOT Tristan (IR, Curie Paris)
5	LANGUILLE Marie-Angélique (IR, Orsay)	23	MILLET Jacques (AI, Rouen)
6	COMBEAU Marie Pierre (IE, Nice)	24	LABAILLE Françoise (IE, Jussieu Paris)
7	FONTE Christophe (IR, Nancy)	25	BONNEAUD Nathalie (IR, Montpellier)
8	DUBREUIL Pascal (IR, Toulouse)	26	LEMOINE Christelle (IR, Boulogne-Billancourt)
9	ARTAL Annie (TCE, Bordeaux)	27	BOULLA Geneviève (IE, Inserm, Institut Cochin Paris)
10	LOUBIERE Karine (CR, Toulouse) CAMBON Jean-Pierre (IR, Perpignan)	28	SILHOL Michelle (IE, Montpellier)
11	HELIOT Laurent (IR, Lille)	29	DEBAIN Chantal (IR, Montpellier)
12	LESOT Philippe (DR, Orsay) BELMONT Philippe (Prof., Paris Fac. Pharmacie) DJAOUI Stéphane (AI, Marseille)	30	TEMPLIER Joëlle (IR, Jussieu Paris)
13	ABDELMOULA Mustapha (IR, Nancy)	31	HUMBERT Véronique (IR, Montpellier)
14	LI Yanling (IE, Paris Jussieu)	32	WATTEZ Julia (CR, Lattes) HAIRY Isabelle (IR, Alexandrie, Egypte)
15	HAIDOUX Abel (IE, Montpellier)	33	BLUM Françoise (IR, Paris I)
16	LE CAER Jean-Pierre (IR, Gif)	34	KALFA Corinne (TCE, Nice)
17	BOUMIER Patrick (CR, Orsay) GUILLAUME Christian (IE, Marseille)	35	BACALEXI Dina (IR, Villejuif) BERKOUN Habiba (AI, BNF Paris)
18	BOUDIN Frédéric (IR, Montpellier)	36	VINCENTI Cécile (TCS, Marseille)
		37	MATHERY Muriel (AI, Valbonne)
		38	COUREL Émilie (TCN, Marseille)
		39	LAMBERTS Christine (IE, Nantes)
		40	THEBAULT Claire (IE, Toulouse)
		41	LAMITTE Isabelle (IE, Rouen)

Les « Partenariats public-privé » (PPP) plombent les financements des projets publics et entérinent la détérioration des services publics !



L'université de Nantes a été labellisée campus prometteur et l'Etat s'est engagé à payer à hauteur de 30 millions d'€ la réhabilitation des bâtiments universitaires fortement dégradés ainsi que la construction de nouvelles surfaces d'enseignement et de recherche. Ces travaux devaient se faire dans le cadre d'un PPP comme pour l'ensemble du plan campus décrété par le gouvernement Sarkozy. Depuis la donne a changé, les déclarations de la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche semble remettre en cause au moins en partie ce type de partenariat. Le conseil d'administration de l'université a donc, lors de sa séance du vendredi 8 juin 2012, entériné l'arrêt de la procédure pour que d'autres solutions de financement soient recherchées.

Le PPP, c'est quoi ?

Nicolas Sarkozy, alors Ministre des Finances et sans débat public, a fait légiférer par ordonnance (17 juin 2004) de confier à des prestataires privés la conception, la réalisation, la maintenance et le financement de services et d'infrastructures publics.

Dans le cadre des marchés publics, le commanditaire (l'Etat ou la collectivité territoriale) fait construire un bâtiment (une prison, une école, un commissariat, une route, un hôpital, des bâtiments universitaires...) sur un terrain qui lui appartient. Avec le PPP, il signe un contrat administratif qui lui permet de confier le travail à un groupe ou consortium souvent créé juste pour l'occasion. Le groupe monte le plan de financement et

construit le bâtiment, une partie de la maintenance étant inclus dans le contrat. Le marché n'est plus morcelé mais passé en une seule fois et la puissance publique devient locataire en payant un loyer sur 20 à 30 ans.

Selon le rapport d'expertise du partenariat proposé par l'Etat et l'université de Nantes, la somme globale à payer dans le cadre du contrat PPP serait d'un peu plus de 72 Millions d'€, les loyers qui s'étaleraient sur 20 ans s'élèvent à près de 755k€/an pour l'université et à plus de 2,5 Millions d'€/an pour l'Etat. Ce qui correspond à plus du double des 30 Millions d'€ correspondant au coût d'investissement (constructions, travaux, TVA...). La projection sur le taux d'emprunt préconisé dans le projet est de 5,5%, cependant il n'y a aucune visibilité sur l'évolution de ce taux.

Pendant la période de location, l'université ne pourra ni modifier le bâtiment, ni changer les clauses du contrat, plus solides qu'une constitution, sauf à signer un avenant et accepter les nouvelles conditions financières qui vont avec. Par exemple, tout retard pris dans la réalisation du projet est l'objet de surcoût. Lors de la construction de la Maison d'Arrêt de Nantes en PPP avec le consortium Théia (créé autour de Bouygues), ont été découverts des munitions datant de la seconde guerre mondiale dans le terrain prévu à la construction. L'Etat a bien sûr dépollué le site à ses frais. Mais Bouygues y a ajouté une facture de 6 millions d'euros en prétextant une année de retard. Autre exemple : il est extrêmement complexe de prévoir tout ce qui peut se passer sur 20 ans. Les

contrats sont passés et la location payée sur une base « de tant » usagers: Si le nombre augmente, l'Etat paye en plus, si le nombre diminue, l'Etat paye au niveau contractualisé.

Pourquoi un tel système ?

Selon le discours officiel, un tel mécanisme devait éviter à la puissance publique de dégager immédiatement des moyens de financement (fiscalité, emprunt...), et avait pour objectif de permettre à l'Etat de satisfaire aux critères budgétaires imposés par l'Union européenne (limitation du déficit budgétaire et de la dette publique respectivement à 3 et 60 % du PIB) dans la mesure où ce n'est plus à l'Etat, ni à la collectivité territoriale de s'endetter mais au prestataire privé. En gros l'Etat dilue en douce, mais légalement, son endettement dans le temps, par des loyers, pour ne pas dépasser les critères imposés.

La supercherie !

Nombreux sont désormais les économistes, les journalistes, les architectes, les syndicalistes, etc., qui dénoncent la supercherie du système. Ces derniers temps, plusieurs articles de presse ont dénoncé le PPP au travers notamment des exemples des prisons, du nouvel hôpital d'Evry, du fameux Pentagone français en plein Paris ou encore du futur palais de justice de Paris prévu sur la ZAC Clichy Batignolles.

D'une part, il semble clair pour tout le monde que le recours aux PPP évince systématiquement les petites et moyennes entreprises et favorise les Majors. Quel est le banquier qui accepterait de s'engager financièrement pour les vingt prochaines années afin d'épauler un petit entrepreneur ? Peu d'entreprises ont les reins assez solides pour engager 20 millions d'euros d'études pour concourir à un marché qu'elle n'est pas sûre d'obtenir ? C'est ainsi que Vinci – Bouygues et Eiffage se partagent 90 % des PPP.

D'autre part, l'Etat verse un loyer prohibitif au prestataire privé, C'est ainsi que les économistes évaluent le PPP comme une bombe à retardement de 60 milliards d'euros (article Le Parisien du 9/01/12).

A titre d'exemple supplémentaire, la chambre régionale des comptes de l'Île de France estime que pour la construction du nouvel hôpital sud francilien, un financement public adossé à un emprunt classique aurait fait revenir le coût de ce CHU à 757 millions d'euros quand il en coûtera 1,188 milliards sur trente ans.

L'assèchement des crédits publics !

La crise financière a montré le fiasco du système capitaliste. Les Etats ont été sollicités pour éponger les centaines de milliards d'euros de pertes alourdissant la dette publique et celle-ci est devenue le prétexte à restreindre les dépenses sociales. Cependant s'il n'y a pas d'argent pour le public, il y en aurait visiblement pour d'autres et notamment pour les actionnaires de Vinci – Eiffage et Bouygues alors qu'il est demandé aux salariés de se serrer la ceinture au nom de la dette !

De plus, l'examen des budgets montre que les montants d'argent public mobilisé pour le paiement des loyers des PPP restent conformes aux contrats signés avec les groupes industriels. Par contre, les budgets attribués aux établissements non PPP servent de variable d'ajustement.

Moralité : Faire le contraire !

En légiférant par ordonnance ou en légiférant en procédure accélérée, le gouvernement Sarkozy, d'une manière consciente, a évité le débat public sur des questions de société essentielles. Il s'agit d'un véritable déni de démocratie. A ce titre, plusieurs économistes posent à nouveau la question « *de la loi de 1973 et de celles qui lui ont succédées. Car non seulement il devrait être possible pour l'Etat d'emprunter à la Banque de France les sommes nécessaires pour certains investissements, mais en outre, cela nous permettrait d'en réduire le coût puisque dans ce cadre là, cela revient à emprunter à 0 %, accentuant encore l'écart entre le coût pharaonique de ces PPP et le coût que pourraient avoir ces investissements* ».

Lise Caron



La réalité de la R&D chez Sanofi

Thierry Bodin Délégué central CGT SANOFI

En 2009, Sanofi a décidé d'un premier plan mondial d'économies, qui a conduit à la suppression de près de 4000 emplois directs (CDI) en France dont 1300 en R&D. Ces suppressions d'emplois se sont accompagnées de la fermeture ou de la cession de 5 sites de recherche, ainsi que 3 sites de production.

En septembre 2011, Sanofi, a annoncé un nouveau plan mondial d'économies de 2 milliards d'euros. En France, ces annonces se sont traduites par l'arrêt de l'activité dans certains domaines thérapeutiques, faute de budget.

Toutefois, la Direction a attendu la fin de processus électoral pour faire des annonces majeures. Le 5 juillet 2012, elle a confirmé vouloir poursuivre cette stratégie financière. Une nouvelle fois, la recherche est particulièrement ciblée, avec l'annonce de -la volonté du groupe de se désengager totalement du site de Toulouse (640 salariés) et d'arrêter toute recherche sur Montpellier (200 salariés) .Très clairement après les restructurations de 2010, ce nouveau coup porté à la recherche de Sanofi en France serait fatal.

Cette stratégie s'inscrit dans la volonté des dirigeants d'augmenter encore et encore la rentabilité financière et le niveau des dividendes versés aux actionnaires. En 2011, ceux ci ont perçu 3,5 milliards d'euros soit un taux de distribution de 40% avec l'engagement d'atteindre 50% en 2013.

Pour mémoire, Sanofi est de très loin la première entreprise de France dans le secteur de la recherche pharmaceutique avec 5000 salariés en R&D (hors vaccins) dans notre pays.

Sanofi est également la 2ème entreprise du CAC 40 en termes de bénéfices avec 8,8 milliards d'euros en 2011. Par ailleurs, Sanofi est un groupe soutenu par la collectivité nationale bien qu'ayant supprimé 1300 emplois en recherche dans notre pays, Sanofi a reçu 130 millions d'euros de CIR (Crédit d'Impôts Recherches) en 2011 (Ceci démontre entre parenthèse l'inefficacité du CIR).

Une molécule ou un vaccin découverts dans un des centres de recherche Français, c'est l'assurance que le développement industriel et par voie de conséquence une grande partie de la production du principe actif et de mise en forme pharmaceutique sera fait dans le pays. C'est pourquoi grâce à l'efficacité de la R&D développée jusqu'à présent c'est plus de 20 sites de production de Sanofi qui existent en France.

Le Smic à 1700 euros une nécessité

Le gouvernement vient d'annoncer une hausse de prix du Smic de 2% le portant à 1425,67 euros brut, dont 1.4 % au titre d'une anticipation de la prise en compte de l'inflation normalement prévue pour janvier 2013. Le coup de pouce réel n'est donc que de 0.6%, soit l'équivalent d'une baguette par semaine. Le nouveau Smic est 150 euros au dessus du seuil de pauvreté !

Or, en mai la perte de pouvoir d'achat cumulé pour les fonctionnaires depuis le 1^e janvier 2000 est de 14,3%, 26% depuis 1984 début la politique de « désindexation » la valeur du point d'indice par rapport à l'indice des prix. Ce qui représente une perte de salaire mensuelle de 260 euros pour un Agent dont l'INM est de 392, de 311 euros pour un INM est de 519, de 472 euros pour un INM de 780. 900 000 fonctionnaires sont au Smic.

Nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires, cela a commencé avec la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique en 2005, système qui ôte en moyenne aux fonctionnaires 1% du net à payer par le biais de la cotisation. Depuis cette année, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui nous retranche 0.54% de pouvoir d'achat.

Pour acheter la paix sociale, le pouvoir compense le blocage des rémunérations pas des primes dont le versement est aléatoire et discriminatoire. C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou à « l'intéressement collectif » arme de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière. Rapporté à l'ensemble des richesses produites (PIB) la part des traitements, primes et pensions des fonctionnaires à baissé de 0.7 % de 2000 à 2008 soit 13 milliards d'euros.

Les dépenses incompressibles (loyers, eau, électricité, gaz, téléphone, assurance, mensualités de crédits, etc.) ne cessent de croître alors que nos salaires sont bloqués. En 2006 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles) ces dépenses représentaient en moyenne 45% du budget des ménages contre 41% en 2001. Pour l'ensemble des ménages le poids des dépenses de logements a progressé de 2.7 % passant de 17.5 à 20.2 % en

2006. Idem pour les assurances dont le poids augmente de 2% passant à 8.8 % du budget des ménages. Ces dépenses sont particulièrement difficiles à supporter pour les ménages à revenus modestes.

Le montant global de la revalorisation du Smic à 1700 euros (revalorisation du smic et des plus salaires compris en l'actuel smic et le Smic à 1700 euros) représente une somme de 60 à 81 milliards d'euros (privé + fonction publique).

Où trouver cet argent ?

Les entreprises ont payé 318 milliards d'euros de charges financières et de dividendes en 2010 contre 145 milliards d'euros de cotisations sociales employeurs. Elles ont exporté pour 63.5 milliards de capitaux en 2010. L'Etat paie chaque année aux marchés financiers 45 milliards d'euros en intérêts de la dette. Les banques ont prêté 1930 milliards aux entreprises : mais pour faire quoi ! Chaque année, l'Etat donne à fond perdu de 70 à 80 milliards d'euros aux entreprises privées.

Si les entreprises s'opposent à la hausse des salaires elles sont en revanche très généreuses envers les actionnaires. Entre 1984 et 2007, le salaire moyen a été multiplié par 1.9, les dividendes versés aux actionnaires ont quant à eux été multiplié par 13.

La part des salaires dans les richesses créées a reculé de 10 points depuis les années 1980. Chaque point du PIB représente 20 milliards d'euros par an. Il y a donc 200 milliards d'euros supplémentaires qui passent chaque année et cela depuis 20 ans du travail au capital (source centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT).

L'argent existe donc bien. Il est dans les richesses créées par les salariés qui sont pour l'essentiel accaparées par le capital.

La revalorisation à 1700 euros niveau minimum assurerait aux salariés nouvellement embauchés ou sans qualification les moyens nécessaires à leur existence et à leurs besoins fondamentaux.

La revalorisation conséquente du Smic oblige à revaloriser les salaires des travailleurs qualifiés. Force est de constater que le nouveau pouvoir à choisi de ne pas mécontenter le capital. L'argument de la compétitivité ne tient pas, 75% des salariés au Smic

ne travaillent pas dans les secteurs concernés par la concurrence internationale.
Cette bouchée de pain de 0.6% d'augmentation va à l'encontre des aspirations aux changements qui se sont traduites dans les urnes en mai et juin derniers.

Le véritable changement passe par la reconnaissance des qualifications et donc l'augmentation des salaires, les créations d'emplois.

Gilles Mercier

Imposons une vraie réforme du système financier

Mardi 4 septembre, ARTE réalise sa meilleure audience de l'année avec le documentaire : **Goldman Sachs : la banque qui dirige le monde**. Riche de 700 milliards d'euros d'actifs, soit deux fois le budget de la France, la banque possède un réseau d'influence tentaculaire, dans toutes les sphères du pouvoir. En effet, de nombreux anciens traders et hauts responsables de la puissance économique occupent actuellement des postes clés au sein de différents gouvernements, ministères ou congrès. C'est le cas de Mario Monti, actuel président du Conseil italien, et ancien conseiller international chez Goldman Sachs, ou encore de Mario Draghi, actuel président de la Banque centrale européenne, qui fut vice-président de la branche européenne de la banque d'affaires en 2002. L'ancien PDG de Goldman Sachs, Henry Paulson, qui avait piloté l'entrée en Bourse de la banque, est devenu secrétaire au Trésor de George Bush en 2006 en empochant 350 millions d'euros non imposables après avoir vendu ses actions. En 2008, il coule Lehman Brothers, concurrent de Goldman Sachs, sauve l'assureur AIG de la faillite et permet à sa banque d'origine d'afficher fin 2008, en pleine crise financière, des bénéfices gigantesques.

Pendant les attentats du 11 Septembre, ses traders ont spéculé sur les cours de compagnies d'aviation. En 2007, la banque a vendu des créances immobilières toxiques transformées en produits financiers certifiés AAA à des clients qui ignoraient que, dans leur dos, elle spéculait à la baisse sur ces créances. Résultat, la valeur des titres s'est effondrée, et six mois plus tard les clients perdent tous leurs investissements. La firme a engrangé d'énormes bénéfices. Goldman Sachs a, dès le début des

années 2000, au moment où la Grèce entrait dans la zone euro, aidé l'État hellène à trafiquer ses comptes. La banque a prêté à des taux d'intérêt plus élevés que ceux des marchés, sans prendre aucun risque et s'est assurée en même temps contre un défaut de paiement de la Grèce. Cette transaction secrète, visant à réduire la dette (alors qu'elle l'a alourdie : la dette contractée par la Grèce auprès de la banque a bondi de 2,8 milliards à 5,1 milliards), a permis à Goldman Sachs de gagner 600 millions d'euros.

Malgré les rodomontades des gouvernements, peu de chose de concret empêche les banques de continuer leurs magouilles. Blanchiment d'argent sale, manipulation du Libor, transactions dans les paradis fiscaux, l'été a été fertile en scandales. Le LIBOR, qui est le taux fixé par une quinzaine de grands établissements bancaires au rang desquels Barclays, Royal Bank of Scotland, Bank of America, Deutsche Bank, HSBC, BNP Paribas, Société Générale, Crédit agricole, sert de référence pour quelques 550.000 milliards de dollars de produits dérivés, mais aussi pour certains crédits immobiliers ou étudiants et les cartes de crédit. La manipulation du LIBOR a permis de 2005 à 2009 de gonfler les profits ou d'enjoliver la situation financière de banques. Le 23 juillet dernier, le Conseil d'Etat a donné raison à l'association «UFC Que choisir?» dans son recours contre la réglementation en vigueur dans le domaine de l'assurance emprunteur. Les banques avaient surfacturé de 1984 à 2007 les contrats d'assurance-décès contractés à l'occasion d'un emprunt. 15 milliards d'euros au moins ont été confisqués par les banques au détriment des emprunteurs.

Daniel Steinmetz

Départs en retraite

Attention à la suppression du traitement continué

Suite à l'adoption en novembre 2010, une circulaire Fonction Publique du 20 mai 2011 a précisé les conditions du démarrage du versement des pensions. Le choix de la date de départ en retraite, suite à cette circulaire peut avoir des conséquences financières pour l'agent. Or, il apparaît que de nombreux collègues, y compris parmi nos syndiqués, ignorent encore le nouveau dispositif.

Vous ne toucherez votre pension que pour le mois suivant celui de votre départ. Vous serez payé par votre employeur seulement jusqu'à la date de votre départ, la limite étant votre date anniversaire. Il y a une période qui n'est pas couverte par le dernier salaire ou votre pension. Cependant vous avez la possibilité d'avancer votre départ à la fin du mois qui précède votre anniversaire.

Nous redonnons ci-dessous la circulaire du 20 mai 2011 en attirant votre attention sur les deux exemples qui sont donnés. Ils illustrent bien les conséquences pour les agents

Extrait de la circulaire :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

Circulaire du 20 mai 2011

relative aux conséquences sur le traitement continué
de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

1/ Modalités pérennes d'application de la réforme du traitement continué

En application de l'article L. 90 du CPCMR (code des Pensions Civiles et Militaires de Retraites), le versement du traitement sera, à compter du 1^{er} juillet 2011, interrompu à compter du lendemain du dernier jour d'activité de l'agent.

Sauf si la mise à la retraite intervient en raison de l'invalidité ou de l'atteinte de la limite d'âge, la pension est due à compter du premier jour du mois suivant celui du dernier jour d'activité.

Exemples :

1) Un agent dont le dernier jour d'activité sera le 1^{er} septembre 2011 ne percevra plus son traitement à compter du 2 septembre. Sauf invalidité ou limite d'âge, sa pension sera due à compter du 1^{er} octobre et versée à la fin du mois d'octobre.

2) Un agent dont le dernier jour d'activité sera le 30 septembre 2011 ne percevra plus son traitement à compter du 1^{er} octobre. Sa pension sera due à compter du 1^{er} octobre et versée à la fin du mois d'octobre.

Les agents, qui restent libres de choisir la date de leur admission à la retraite, seront donc incités à rester en activité jusqu'à la fin d'un mois afin de ne pas subir de perte de rémunération.

Les instituteurs et professeurs des écoles maintenus en activité en application de l'article L. 921-4 du code de l'éducation seront radiés des cadres le 1^{er} septembre. Leur pension, due à compter de cette date, sera versée à la fin du mois de septembre. Le maintien en activité jusqu'au 31 août ne concerne pas ceux qui, en cours d'année scolaire, ont atteint la limite d'âge, ont été mis à la retraite pour invalidité ou ont bénéficié d'un départ anticipé (L. 24 I 3° du CPCMR).

2/ Modalités d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011 de la réforme du traitement continué

La réforme du traitement continué s'appliquera aux "pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2011".

Il est donc important que vous choisissiez votre date de départ en retraite en calculant ce que vous toucherez le mois de votre départ en fonction du choix de la date de départ.

Quelques remarques pour vous aider. Quand votre anniversaire est dans la première quinzaine du mois, vous avez en général intérêt à avancer votre départ à la fin du mois précédent. Quand votre anniversaire se situe dans les derniers jours du mois, vous avez intérêt à vous en tenir à cette date pour votre départ. Pour une période intermédiaire, ce n'est forcément évident, vous devez calculer précisément.

En fait, nous vous conseillons de le calculer dans tous les cas. Le choix dépend beaucoup du niveau de votre pension.

Michel PIERRE

Paru dans l'humanité le 6 août 2012

Un refus de Légion tout à son honneur

La chercheuse Annie Thébaud-Mony a refusé la décoration dans un acte militant.

Combattante inlassable des cancers professionnels, et porte-parole de l'association Ban Asbestos, qui milite contre l'utilisation de l'amiante, la directrice de recherche honoraire à l'Inserm Annie Thébaud-Mony a annoncé samedi qu'elle refusait la Légion d'honneur que devait lui décerner la ministre du Logement, Cécile Duflot. Précisant à l'AFP que ce geste n'était pas «contre Mme Duflot», la chercheuse a expliqué dans une lettre adressée à la ministre que cet acte militant visait à pousser le gouvernement à intervenir pour «la remise en cause de l'impunité qui, jusqu'à ce jour, protège les responsables de crimes industriels». «Nous voulons être pris au sérieux lorsque nous donnons à voir cette dégradation des conditions de travail, le drame des accidents du travail et des maladies professionnelles, mais aussi l'accumulation des impasses environnementales, en matière

d'amiante, de pesticides, de déchets nucléaires et chimiques», écrit Annie Thébaud-Mony dans son courrier.

Dénonçant l'absence de réels moyens financiers publics pour la recherche sur l'exposition aux cancérogènes au travail, la chercheuse plaide pour que les jeunes chercheurs qui s'y consacrent cessent d'être maintenus dans des statuts précaires. Même lorsque les preuves scientifiques existent, la reconnaissance des maladies professionnelles, et notamment des cancers liés aux expositions à des produits toxiques, n'avance qu'au gré de combats longs et douloureux de la part de milliers de travailleurs atteints et de leurs familles. Même dans le cas emblématique de l'amiante, l'abaissement de la valeur limite d'exposition professionnelle tarde à être mis en place : Ban Asbestos a d'ailleurs déposé un recours devant le Conseil d'État contre un décret qui repousse cet abaissement à 2015 au lieu de 2012.

[Loan Nguyen](#)

Annie Thébaud-Mony est Directrice de Recherche à l'INSERM et adhérente à la section nationale INSERM du SNTRS-CGT

Le combat n'est pas terminé

Marie-Françoise COUREL Directrice d'Etude Emérite à l'EPHE,

Le 6 mai nous aura réservé quelques surprises. Nous sommes soulagés des premières déclarations du nouveau gouvernement, mais inquiets de voir revenir dans les cabinets ceux qui furent les promoteurs voire les inspireurs des pires lois qu'ait subies la recherche et l'Université¹. Notre système universitaire et scientifique qui fut l'un des meilleurs du monde est au bord de l'effondrement.

De Gaulle déclarait en 1959 : « *Quand on a vu à la fois cette conjonction de la recherche fondamentale et de ceux qui s'y adonnent, de la recherche appliquée et de ceux qui la font, de l'Enseignement supérieur et de ceux qui y participent, enfin de tout ce qui est pratiquement accompli à partir de là, on reconnaît une harmonie* »².

C'est aujourd'hui un champ de ruines. C'est un problème de fond. Les réformes ont été animées depuis dix ans par la volonté de diviser. Elles ont opposé les universités aux organismes de recherche, les contraignant à une concurrence stérilisante. Les gouvernements ont affirmé la volonté d'offrir liberté et responsabilité aux universités, alors qu'était consacré l'asservissement de la recherche et de l'Université aux politiques. Depuis les ordonnances de 1945, les collègues ont acquis au fil des luttes, le respect du principe qui gouverne notre profession, quelle que soit notre discipline : nos travaux comme nos décisions sont validés au terme d'un examen collectif, contradictoire, anonyme, transparent et indépendant de toute considération politique. C'est le sens de la création des deux parlements nationaux de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et le Conseil National des universités (CNU), qui validaient le recrutement des jeunes chercheurs et enseignants chercheurs et veillaient au suivi de leur carrière. Pour répartir l'effort de recherche de façon cohérente sur le territoire national, tout en tirant au mieux parti des forces de chacun des établissements universitaires, les organismes de recherche, avaient fonction de coordinateur national, notamment grâce à la mise en place d'unités de recherche associées aux universités, les UMR. C'est de ce dialogue fructueux entre chercheurs, enseignants, techniciens, ingénieurs et étudiants qu'ont eu lieu, tant de réussites personnelles et collectives. Universités, grandes écoles et organismes de recherche tirent leur force du respect de leur fonction respective et du travail harmonieux qu'elles ont réalisé

¹ voir http://autonomie-recherche.org/docs/cpu_Avenir_CNRS.pdf.

² voir <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00027/discours-a-l-universite-de-toulouse.html>.

ensemble sur les plans pédagogique et scientifique. Il n'y aura de recherche importante dans les universités sans un CNRS puissant et rendu à sa fonction. Il fallait des œillères idéologiques pour ne pas le reconnaître au vu des résultats enregistrés par nos collègues sur le plan international. Le projet actuel conduit à un suicide collectif. Cette politique s'est faite contre la communauté scientifique et universitaire, qui s'est trouvée unie comme jamais dans la révolte sans précédent en février 2009.

Pour combattre cette politique, il faut revenir à l'origine de la loi scélérate imposée par le gouvernement précédent. Il fallait un prétexte. Il fut trouvé dans le classement absurde dit de Shanghai. Ce classement n'est qu'un leurre utile pour ceux qui veulent mettre en œuvre leur projet destructeur. Ainsi a-t-on feint d'ignorer le classement que publie *Scimago Institutions Rankings*, qui met la France avec son CNRS au premier rang mondial depuis des années³. Par cette loi au titre ô combien ironique (« relative aux libertés et responsabilités des Universités », LRU), nos universités, désormais concurrentes et soumises aux règles du marché, devaient trouver un développement sans précédent et favoriser enfin l'émergence des sciences françaises. Car, selon la déclaration de Nicolas Sarkozy en janvier 2009, jusque là, rien n'en sortait. Il fallait d'urgence éliminer le CNRS, perçu comme une officine syndicale, et rapatrier la recherche à l'université pour qu'enfin tout change. Force fut de reconnaître que c'est bien du CNRS que sortaient les prix Nobel, et à ses chercheurs en Sciences Humaines et Sociales qu'était attribué le plus grand nombre de prix du très prestigieux *European Research Council*. Tout responsable politique aurait dû s'en féliciter ; ce fut un silence assourdissant ! Trois ans plus tard, l'ancienne ministre ne manquait pas de se féliciter de la révolution spectaculaire ainsi mise en place. Si les modalités restaient à revoir, le principe d'autonomie était acquis. La nouvelle ministre a raison d'affirmer qu'il s'agit là d'un jeu de dupes. Les idées qui président à ces réformes violent les principes qui guident notre profession. La LRU a plongé dix universités dans une crise sans précédent, elles se trouvent aujourd'hui en faillite et ont été mises sous tutelle⁴. Leur autonomie leur vaut donc pour la première fois d'être dirigées directement par le ministère.

Il est urgent de mettre fin à la présidentialisation excessive

³ <http://www.scimagoir.com>.

⁴ 49 des 85 des universités françaises pourraient rapidement suivre.

http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/111011_COM-Budget2012.pdf et

<http://www.sauvonslunivsite.com/spip.php?article5116>.

des universités. En renforçant les pouvoirs administratifs du président, on a conforté la pire menace pour l'Université : le "localisme" qui consiste notamment à recruter, non le collègue le plus compétent, le plus savant et le plus pédagogue, mais celui qui est issu du clan qui gouverne l'Établissement. Le localisme a toujours existé, mais loin de le corriger là où il régnait en maître, la réforme l'a installé là où il n'existait pas. Il faut un système de recrutement sain, aux mains d'un jury indépendant et souverain fait d'élus représentatifs de la communauté scientifique et universitaire. Il faut repenser le recrutement mais aussi la carrière de ceux qui choisissent de se tourner vers notre profession. Environ 7000 jeunes chercheurs ont été recrutés sur des contrats précaires sur des subventions de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Qu'a-t-on prévu au terme de leur contrat ? Rien ! C'est une fuite en avant du système avec multiplication de CDD. Il faut garantir des postes titulaires en nombre, avec une rémunération digne du parcours long et difficile qui a été le leur. Il est scandaleux qu'un jeune chercheur ou maître de conférence, à bac+8, ne soit payé qu'une fois et demie le SMIC ! Est-il normal, s'il est nommé dans un laboratoire ou une université à Paris, qu'il n'ait pas les moyens de se loger ? Le risque est de voir les meilleurs étudiants se détourner de la recherche et de l'enseignement supérieur et voir la science française s'effondrer à très brève échéance.

Entre 2007 et 2010, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a lancé deux opérations, les PRES « *Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur* » et leur pendant scientifique, les IDEX « *Initiatives D'EXcellence* », qui devaient regrouper plusieurs établissements universitaires autour d'un projet. L'objectif invoqué était de rassembler les forces par région, en favorisant une dizaine de pôles d'excellence. Les autres établissements étant abandonnés à leur sort. Pour ceux-là, où se trouvent concentrés des centaines de milliers d'étudiants, rien n'a été prévu. Ces structures, ont été mises en place dans une telle opacité et précipitation que les conseils d'administration et scientifiques des universités, qui n'ont pas même été consultés, finissent par se rebeller. Tout fut décidé entre le ministère de la recherche, celui des finances et le commissariat général à l'investissement de Matignon. Et on ose parler d'autonomie. Ces PRES et IDEX imposent aux collègues d'une même université ou d'universités voisines de se trouver à tout prix un intérêt commun et de bâtir des projets scientifiques autour de leur seule présence dans une même région. Le localisme s'étend désormais aux laboratoires de recherche et aux projets qui y sont menés. Ne sachant plus comment se débarrasser du CNRS, on complète ce dispositif par la création de nouveaux types de laboratoires, des laboratoires dits d'Excellence, Labex, dont la tutelle lui échappe. Comment assurer alors l'excellence ? En confiant leur sélection à une commission dont les membres sont tous nommés ! Est-ce là l'autonomie universitaire tant

proclamée ? Pour faire taire les mécontents, on prétend les noyer sous les crédits. L'excellence sera richement dotée. De nombreux collègues bâtissent de vastes projets. Les lauréats finissent par comprendre que les fabuleuses sommes du grand emprunt viendraient en fait alimenter un fonds dont les dividendes dérisoires atteindraient à peine le maigre montant des dotations annuelles que leur accordaient leur université et le CNRS- Sans fortifier nos centres de recherches, sans leur permettre de réellement poursuivre des stratégies scientifiques ambitieuses dans la durée, on creuse la dette nationale par un nouvel emprunt au beau milieu d'une crise économique sans précédent. Il s'agit là d'une des pires régressions que la France ait connues depuis la libération.

Il faut laisser travailler les chercheurs en paix, sans les soumettre à cette course aux financements sur projets, restaurer les crédits récurrents de leurs laboratoires, seule garantie d'une recherche libre et dynamique. Il faut leur rendre leur voix et reconnaître leur expression collective au sein d'institutions composées de représentants élus et non nommés par des politiques, telle l'Agence Nationale d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement (AERES), créée en 2007, dont on peut faire l'économie en restaurant les pouvoirs des deux parlements élus de la recherche et de l'enseignement supérieur, CoNRS et CNU et promouvoir la coordination de leurs travaux.

Il est crucial de comprendre à quel point les réformes précédentes ont mis en danger notre capacité de recherche et de formation supérieure ; elles n'ont pas respecté la double logique qui aurait dû prévaloir, scientifique et pédagogique. Obsédées par la refonte administrative, elles délaissent les vrais problèmes qui s'aggravent depuis dix ans : l'échec massif des premières années universitaires et la sous dotation budgétaire des établissements. La France actuelle investit bien peu pour l'avenir de ses enfants et pour la recherche scientifique. Elle consacrait en 1992 une part plus importante du budget de l'Etat et des entreprises privées à la recherche et développement que l'Allemagne. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les déclarations d'autosatisfaction du gouvernement sorti butent sur les faits établis par des organismes internationaux indépendants⁵. Notre avenir ne peut se satisfaire d'écrans de fumée qui ne trompent personne. Il faut un projet porté par la communauté scientifique et éducative dans son ensemble, consultée de façon large par le biais de ses représentants. Il ne peut passer par la seule consultation d'experts nommés qui remettront les conclusions que le ministère attend d'eux. L'Etat doit retrouver une juste place, retrouver sa hauteur de vue, garantir l'harmonie à nos institutions et rendre son indépendance à la science et à ses acteurs.

⁵ <http://ancmsp.com/Effort-de-recherche-OCDE>.

Action unitaire pour l'arrêt de l'opération IDEX Paris-Saclay.

La section SNTRS-CGT de l'Université d'Orsay a impulsé une action envers le nouveau gouvernement, revendiquant l'arrêt des travaux de l'IDEX Paris-Saclay.

La première étape fut l'organisation d'une demande d'entrevue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Des camarades représentant les confédérations ou organisations CGT, FSU, FO, SUD, SLR, UNEF de plusieurs des sites concernés par l'opération Paris-Saclay se sont réunis au début de l'été pour définir le mandat de la délégation. L'urgence d'arrêter le processus en cours, piloté par la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) fit l'unanimité, ce qui se concrétisa par les **revendications principales de moratoire pour l'opération Paris-Saclay et de dénonciation de la signature de la convention qui concerne le projet**. Un travail d'élaboration collective permit la rédaction d'une demande d'entrevue très précise, explicitant les éléments à charge, et posant des questions essentielles de fond comme de forme (voir le site web du SNTRS-CGT). Malgré les vacances, c'est une délégation de 14 personnes qui fut reçue le 25 juillet au MESR, par 2 conseillers ministériels (Messieurs G. Houzel et B. Carrière).

Pendant près d'une heure, les membres de la délégation ont exprimé leurs désaccords, avec ardeur et conviction. La volonté d'arrêter ces projets néfastes, destructeurs, n'a pas pu échapper aux 2 représentants du ministère. Les arguments imparables de "0 plus value scientifique", de stupidité financière, de soumission au privé, de non concertation avec les gens concernés, etc., ont été développés avec un point commun à chaque intervention : stop ; moratoire (ou gel) ; ou "bloquez le calendrier".

A la déclaration finale de Mr G. Houzel : "Nous n'avons pas mandat de la Ministre d'accéder à votre demande de moratoire. Nous avons mandat de vous écouter. Nous construirons ensuite la position gouvernementale.", nous avons conclu : "Nous notons, et allons continuer par une pétition fondée sur le texte de notre demande d'entrevue. Vous nous avez dit que le MESR n'avait pas le pouvoir de dénoncer les conventions : nous allons donc nous adresser maintenant à Matignon ! Et attention, le calendrier est très précis : la FCS prévoit un séminaire le 17 octobre et un CA le 14 novembre, dans le but de décider des statuts ! Les établissements devront ensuite adopter le statut de l'université (Paris-Saclay) avant le 31 décembre. Il est hors de question qu'il y ait des décisions sur les statuts, telles que prévues par la FCS."

En ce début septembre, une demande d'entrevue vient donc d'être envoyée à Matignon, forte du renfort de plusieurs syndicats et élargissant le nombre de sites représentés : Université Paris-Sud, CNRS, Orsay : SNTRS-CGT, SES-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Sud Educ 91, Sud-Recherche-EPST, SNPREEES-FO, SGEN-CFDT, UNEF, SLR. Ecole Polytechnique : SNTRS-CGT. INRA : CFDT, CGT. AgroParisTech : SYAC-CGT. EDF R&D : CGT. INRIA : SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT. CEA/Saclay : CFDT. ENS Cachan : SNESUP-FSU (voir copie de la lettre sur le site web du SNTRS-CGT).

En parallèle, une pétition est en cours de finalisation, reprenant les éléments exprimés dans la demande d'entrevue. Nous vous tiendrons au courant lors de la sortie de cette pétition. Mon sentiment est qu'il est loin d'y avoir unanimité au gouvernement sur la question des IDEX, en particulier sur celui de Paris-Saclay. L'unité syndicale, renforcée par des déclarations telles que celle récente du C3N (coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique), doit plus que jamais taper sur le clou !

P. Boumier (SNTRS-CGT Orsay)

« Pacte budgétaire », pourquoi les français doivent être consultés.

« Le poids de la dette est devenu écrasant. L'État verse ainsi près de 50 milliards d'euros par an à ses créanciers. Cette somme représente la première dépense, juste devant le budget de l'Éducation nationale; elle est supérieure aux budgets de la recherche, de la justice et de la sécurité réunis. C'est inacceptable ! La dette, c'est moins d'écoles, moins de crèches, moins d'hôpitaux, moins de transports publics... »

Extrait du discours de politique générale en juillet dernier de Jean-Marc Ayrault qui pour remédier à cette situation, reprend l'objectif affiché par François Hollande, d'une réduction à marche forcée du déficit public, visant 3% du PIB dès 2013 et le déficit « zéro » en 2017.

Or le déficit « zéro » c'est l'objectif n°1 du Pacte budgétaire, le nouveau traité négocié par Sarkozy et Merkel pour imposer définitivement l'austérité comme seule politique possible en Europe.

François Hollande, candidat, avait promis de renégocier ce traité mais, à l'issue du sommet européen des 28 et 29 juin, François Hollande, président de la République a finalement accepté de ratifier le Pacte.

Comme le souligne Bernard Thibault dans un entretien à l'Humanité Dimanche :

Le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro, plus connu sous l'intitulé du « Pacte budgétaire », « impose des politiques d'austérité à tous les pays de manière centralisée et autoritaire et interdit toute mesure sociale sans l'aval des instances européennes... il propose d'encadrer les négociations salariales et de les limiter, par exemple à l'évolution de la productivité. Il exige donc de limiter la progression des salaires à un moment où l'ensemble des syndicats considère que la pression salariale est une des causes de la récession. Ce traité préconise aussi une diminution des budgets sociaux et promeut donc les systèmes de protection assurantiels et non solidaires. En prônant la réduction des dépenses publiques, il pousse aux privatisations. Par ailleurs le règlement Monti 2 qui a été adopté dans le même état d'esprit met, lui, directement en cause le droit de grève. Par essence même ce traité est antisocial. La CGT a

donc décidé de s'adresser aux salariés pour les informer et leur demander de se prononcer pour le rejet de ce texte, quelle que soit la forme de sa ratification. »

Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, prix Nobel d'économie, ne craint pas d'écrire que « l'ignorance volontaire des leçons du passé par les dirigeants européens est criminelle » car en menant des politiques acharnées d'austérité, les pays de l'Union européenne préparent une crise sociale et politique majeure.

Ce texte durcit encore les traités de Maastricht et de Lisbonne et prône à la fois l'austérité à perpétuité et le contrôle des budgets par la Commission de Bruxelles.

Son application conduira à la récession, donc à l'augmentation des déficits et en aucun cas ne permettra de résoudre les problèmes économiques et sociaux que connaît notre pays.

Ce nouveau traité renforce considérablement les pouvoirs des instances européennes – Commission, Conseil, Cour de Justice – au détriment des Parlements nationaux, le Parlement européen demeurant largement hors jeu. Le Conseil Constitutionnel, en dispensant le gouvernement de réformer la Constitution, a préféré fermer pudiquement les yeux sur ce nouveau transfert de souveraineté.

Il faut aujourd'hui un débat public sur les orientations européennes et un référendum sur le nouveau traité car seul le peuple souverain peut décider de son avenir. C'est une question de démocratie.

Plusieurs organisations réunies à l'initiative de l'association ATTAC ont décidé de mener ensemble une vaste campagne d'éducation populaire et de mobilisation citoyenne dans le cadre des collectifs d'audit citoyen de la dette publique (la confédération CGT est membre du collectif national), avec en particulier une **grande manifestation unitaire le 30 septembre à Paris** pour refuser sa ratification et permettre ainsi la réouverture du débat en Europe.

Christine Rosemberg
SNTRS-CGT Toulouse

A celles et ceux qui viennent de partir en retraite ou qui vont le faire cette année.

Retraité(e) et toujours syndiqué(e)

Partir en retraite, c'est quitter le monde du travail mais pas celui des travailleurs.

Si les français ont dit non à la politique libérale menée par Sarkozy, c'est avec la conviction qu'une autre politique est possible. L'espoir est réel dans le pays et il ne doit pas être déçu. Parmi les premières mesures prises par le nouveau pouvoir figure l'élargissement de la possibilité de départ à la retraite à 60 ans pour les salariés qui ont travaillé dès 18 ou 19 ans et cotisé 41 ans. Bien qu'insuffisante, cette mesure va dans le bon sens. Mais la crise financière amène les marchés et leurs représentants au niveau politique à exercer des pressions considérables pour que la crise soit supportée par les travailleurs. Les « experts » libéraux de la Commission Européenne, de la Cour des comptes ou encore de l'Inspection Générale des finances multiplient les injonctions au gouvernement d'imposer un renforcement de l'austérité budgétaire : diminution de fonctionnaires, blocage de leur salaire, blocage des pensions ; prestations sociales financées par l'état sont dans le collimateur.

Il ne faudra pas céder un pouce de terrain, car ce qui se passe en Grèce, en Italie, en Irlande, au Portugal ou en Espagne montre que cette politique est sans issue. Notons que partout, les retraites sont une cible privilégiée de cette politique libérale.

L'emploi est au cœur du financement des systèmes de retraite par répartition, ce qui illustre à quel point actifs et retraités ont des revendications communes.

En restant syndiqué au SNTRS-CGT, tu garderas contact avec les actifs et les autres retraités des métiers de la recherche. Et tu lutteras à leur côté pour vos revendications. Tu recevras les informations du SNTRS par le BRS et les courriels ainsi que celles de la FERC. Tu pourras participer aux réunions de réflexion et aux actions syndicales organisées par l'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR-FERC) et l'Union Confédérale des retraités de la CGT (UCR-CGT).

Au sein du CAES dont tu peux rester adhérent en tant que retraité, tu pourras militer avec les actifs du SNTRS. Tu peux aussi participer aux activités des associations Loisirs et Solidarité des retraités de la CGT.

***En tant que retraité, tu as toute ta place au SNTRS-CGT,
dans ta section, dans une autre section locale ou dans la section nationale des retraités,
pour continuer la lutte avec les actifs et pour les revendications des retraités.***

Le bureau national du SNTRS-CGT

Sites internet pour suivre l'actualité « retraités » :
www.cgt.fr/ cliquez sur *Retraite* en bas de la page d'accueil
www.ucr.cgt.fr/

Contact section nationale des retraités : C. Deschatrette (email: cdeschat@orange.fr ; tél: 01 69 31 16 95)